



Q&R #1

Date: le 15 septembre 2014

Projet: Refection de la toiture des bassins #9 et 11

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Question 1: Est-ce que l'unité A/C au toit est toujours sous garantie?

Réponse 1 : Non, l'unité n'est plus sous garantie.

TOUS LES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS